

Membres	15
Présents	15
Représentés	0
Votants	15
Exprimés	15
- Pour	15
- Contre	
- Abstention	

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORREZE

**COMMUNE D'EYREIN**

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N° 2024-27**  
**Séance du 05 Juillet 2024**

**Objet : Détermination du nombre des Adjoints au Maire**

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq juillet à vingt-deux heures,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LE MIGNON Marie-Pierre

**Présents** : Marie-Pierre LE MIGNON, Marie-Thérèse AGNOUX, Jean-Philippe MORENA, Christelle CAUDIE, Jean-Loup CHARBONNEL, Adeline DICHAMP, Sébastien GARCIA, Isabelle GRANCHER, Patrick HERMABESSIERE, Mireille MAZEAU, Patricia NOILHAC, Daniel SOULIER, Patrice RIVIERE, Fabrice SABEAU, Jean-Marie SAINNEVILLE

**Secrétaire de séance** : MORENA Jean-Philippe

Le Maire nouvellement élu rappelle aux membres de l'Assemblée que la création du nombre d'Adjoints au Maire relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre des Adjoints, sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif du Conseil.

Pour la Commune, ce pourcentage donne un effectif maximum de 4,5 Adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide la création de 2 postes d'Adjoints au Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Mairesse,  
Marie-Pierre LE MIGNON

